



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 5 août 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	28/07/2010
Affichage	28/07/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCADET Didier, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à DJEFFAL Mohamed
 DUFOUR Maurice pouvoir à MARCADET Didier
 MARCHELLO Marie pouvoir à DAERDEN Francine
 GUERIN Nicole pouvoir à AIGUIER Yvon
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain
 NICOLOSO Alain pouvoir à CIRIO Raymond
 BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie
 RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

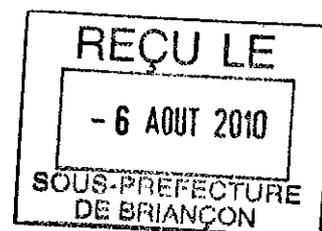
THEME : DIVERS 1

**OBJET : ENTREE DE EDSB AU
CAPITAL DE LA SEM
PRODUCTION D'ENERGIE
RENOUVELABLE DE LA
COMMUNE DE PUY ST ANDRE :
ACCORD DE PRINCIPE**

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie,
 GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain,
 BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Didier MARCADET

La commune de Puy St André désireuse de s'impliquer en matière de développement durable a conduit un projet « Commune en marche », afin de produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, et a sollicité EDSB pour créer une SEM.

Le Directoire d'EDSB, favorable à la création de cette SEM production d'énergie renouvelable, a décidé, par délibération en date du 21 juin 2010 ci-jointe, de s'engager aux côtés de la commune de Puy St André pour contribuer au capital social.

Afin qu'EDSB confirme sa participation à cette nouvelle SEM, il est indispensable qu'elle obtienne l'accord formel de chaque actionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

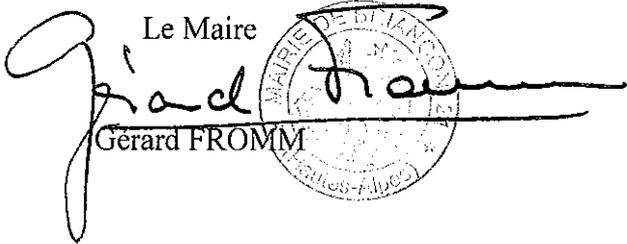
CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (MARCADET Didier)

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 6 - AOUT 2010

PUBLIÉ LE 6 - AOUT 2010

NOTIFIÉ LE

Délibération du Directoire

Présents:

- Monsieur Dominique Royer, Président,
- Monsieur Jean-Luc Dumay, membre.

Le Directoire, sous la présidence de Monsieur Dominique Royer s'est réuni le lundi 21 juin 2010 à 14 heures.

Objet : Entrée au capital de la SEM production d'énergies renouvelables de la commune de Puy Saint André

La commune de Puy Saint André souhaite être exemplaire en matière de développement durable et conduit un projet intitulé « commune en marche » qui s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, subventionné par l'ADEME et la Région.

Elle souhaite dans ce cadre produire à partir d'énergies renouvelable plus que sa consommation globale, en s'appuyant en particulier sur le développement de la production photovoltaïque sur des bâtiments publics et privés.

Après une première réflexion sur la possibilité de créer une coopérative entre la commune et les habitants de Puy Saint André, elle s'oriente plutôt vers la création d'une structure SEM qui permettrait, outre la commune et ses habitants, d'associer au projet des partenaires privés.

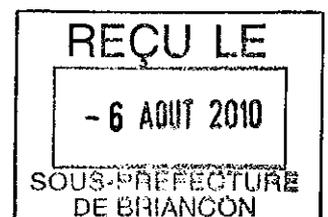
C'est dans ce cadre qu'EDSB a été sollicité par le maire de Puy Saint André pour entrer au capital de cette SEM.

Lors de réunion du 19 mars 2010 en mairie de Puy Saint André, une ébauche de la future SEM a été établie : les actionnaires pourraient être la commune de Puy Saint André et les habitants qui le souhaitent, SOLIRA et EDSB.

SOLIRA investissement est une société qui développe, investit et exploite des ENR (photovoltaïque et biomasse) à partir de l'épargne citoyenne. Cette société en commandite par action (SCA) est pilotée par un groupement de trois personnes morales (la Nef, Hespul et INDDIGO) et une personne physique, Philippe Vachette.

EDSB a manifesté son intérêt de principe à ce projet local sous réserve de la rentabilité de la SEM et d'un avis favorable de son Conseil de Surveillance. Sur le premier point, EDSB a demandé que le projet de pico centrale hydroélectrique sur le torrent de Sacha de la commune soit hébergé par la SEM s'il doit être réalisé. Sur le second, le Conseil de surveillance du 3 mai 2010 a émis un avis favorable sous réserve que chaque actionnaire donne son accord sur l'entrée d'EDSB au capital de la SEM.

Les futurs actionnaires ont convenu que le périmètre d'intervention de la SEM puisse être étendu à d'autres communes pour pouvoir réaliser des projets permettant à la SEM d'atteindre une taille critique suffisante. Ainsi, un projet photovoltaïque de plus de 500 m² pourrait constituer un bon point de départ, plusieurs projets de cette envergure étant réalisables sur Briançon.



Le capital de départ de la SEM serait de 100 000 €, permettant de lancer des projets à hauteur de 500 000 €. La SEM procédera ensuite par augmentation du capital pour accueillir de nouveaux projets.

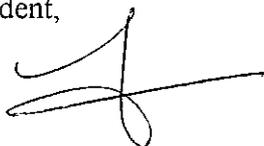
EDSB a au moins 3 intérêts stratégiques pour participer à cette SEM :

- l'objet social de cette SEM est proche de celui d'EDSB, il y a donc une convergence d'intérêt et EDSB pourra valoriser son savoir faire (en particulier en matière d'hydroélectricité) à proximité de son territoire historique,
- EDSB *occupera le terrain* et évitera de laisser le champ libre à ses concurrents directs sur son territoire (ENERCOOP est en train de créer un ENERCOOP Paca sur des bases proches de ce projet),
- EDSB dispose d'un portefeuille de projets en matière de pico-centrales (6 à ce jour) et de toitures à potentiel photovoltaïque qui dépasse ses capacités d'études et d'investissement. L'instruction par la SEM de certains de ces projets en faciliterait la réalisation.

Compte-tenu de ces éléments, le Directoire décide de s'engager aux côtés de la commune de Puy Saint André pour aider à la création de cette SEM. La participation d'EDSB proposée par le Directoire est de 25 000 € soit 25% du capital social de départ de 100 000 €.

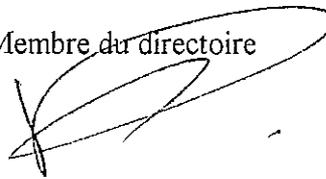
Le Directoire autorise le Directeur, Dominique Royer, à solliciter les actionnaires d'EDSB pour recueillir leur avis sur cette proposition.

Président,



Dominique Royer

Membre du directoire



Jean-Luc Dumay